



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 28 mai 1998 — N° 185

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

28 mai 1998

28 mai 1998

Le jeudi 28 mai 1998

N° 185

La séance est ouverte à 10 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 270 Loi concernant la Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Compagnie Trust National — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 1998, sous réserve de l'article 22 du Règlement.
(Dépôt n° 1639-980528)

M. Baril (Berthier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 270, Loi concernant la Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Compagnie Trust National.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 270 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre d'État de l'Économie et des Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Jolivet, leader du gouvernement, au nom de M. Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles, dépose :

28 mai 1998

Le rapport annuel d'Hydro-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1997.
(Dépôt n° 1640-980528)

Dépôts de rapports de commissions

M. Baril (Arthabaska) dépose les rapports de la Commission des finances publiques :

– qui, le 20 mai 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 424Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal –
Rapporté avec un amendement.
(Dépôt n° 1641-980528)

– et qui, les 26 et 27 mai 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 431Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 1642-980528)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Jolivet, leader du gouvernement, dépose trois documents ayant trait à l'utilisation du Ritalin au Québec :

Une lettre, en date du 28 mai 1998, adressée à M. Marquis Nadeau, directeur général du Conseil consultatif de pharmacologie du gouvernement du Québec, par Mme Nicole F. Archambault, vice-présidente au développement corporatif d'IMS Canada.
(Dépôt n° 1643-980528)

Une lettre, en date du 28 mai 1998, adressée à M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, par M. Marquis Nadeau, directeur général du Conseil consultatif de pharmacologie du gouvernement du Québec.
(Dépôt n° 1644-980528)

28 mai 1998

Un communiqué de presse, en date du 27 mai 1998, émis par M. Pierre Emery, président de l'Association des directions d'école de Montréal (ADEM).

(Dépôt n° 1645-980528)

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 444, Loi sur le tabac;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 406, Loi modifiant le Code des professions, et du projet de loi n° 433, Loi modifiant le Code des professions concernant le titre de psychothérapeute;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude détaillée des projets de loi : n° 434, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal; n° 435, Loi sur la Société Innovatech Régions ressources; n° 436, Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et n° 437, Loi sur la Société Innovatech du Sud du Québec.

Motions sans préavis

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la Semaine des centres de la petite enfance et des services de garde en milieu scolaire du 24 au 30 mai 1998 et, de façon particulière, reconnaisse l'importance des services de garde éducatifs offerts au sein du réseau québécois des centres de la petite enfance, des services de garde en milieu scolaire et des garderies.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

28 mai 1998

Mme Houda-Pepin (La Pinière) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'utiliser les surplus de l'assurance emploi notamment pour l'amélioration de la couverture d'assurance des jeunes et des travailleurs saisonniers et pour la création d'emploi par la baisse des cotisations.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gauthier (Verdun) formule une question de directive à la présidence afin qu'elle indique la procédure qui s'appliquera pour le vote sur l'article 56 du projet de loi n° 441, Loi sur l'Institut de la statistique du Québec.

M. le Président prend cette question en délibéré.

28 mai 1998

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Jolivet, ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, au nom de M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, propose que le principe du projet de loi n° 450, Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Sirros (Laurier-Dorion), le débat est ajourné.

À 13 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

Adoption du principe

M. Landry, ministre des Finances, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 188, Loi sur la distribution de produits et services financiers, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant

28 mai 1998

adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 03.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 188, Loi sur la distribution de produits et services financiers, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

À 23 h 57, sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 29 mai 1998, à 10 heures.

Le Président

28 mai 1998

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU